

PROJET DE LOI SUR LES AGRONOMES : L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE D'UNE PIERRE DEUX COUPS

Montréal, mercredi 1^{er} juin 2022 – L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) réagit favorablement à la modernisation annoncée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, d'une portion de l'encadrement professionnel en matière de sciences appliquées, qui déposait ce matin le [projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur les agronomes](#) (PL41). Pour le moment, l'OCQ pointe du doigt une occasion manquée d'y inclure la mise à jour essentielle de la *Loi sur les chimistes professionnels*. Dans l'intérêt supérieur du public et de sa protection, l'OCQ demande aujourd'hui au gouvernement d'intégrer les quelques amendements nécessaires à préciser le champ d'exercice des chimistes.

« Soyons clairs, l'État dispose ici d'une opportunité de choix à rectifier la situation préjudiciable qui relève de la désuétude de la présente *Loi sur les chimistes professionnels*. Il s'agit là d'un chantier important, comme l'affirmait pas plus tard que l'an dernier la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Danielle McCann, dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires. Notre mémoire est d'ailleurs entre les mains de l'Office des professions du Québec depuis des mois – les textes législatifs sont prêts, le tout n'est pas partisan. Pourtant, chaque jour où rien n'est fait, la population québécoise en paie de sa sécurité : nickel, plomb dans l'eau, qualité de l'air, et autres. La liste ne doit pas s'allonger. », affirme le président de l'Ordre, M. Michel Alsayegh.

L'OCQ rappelle l'existence du [projet de loi n° 49, Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées](#) (PL49), présenté en 2013 par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles de l'époque, et mort au feuillet. L'actuel PL41 pourrait ici être modifié afin d'incorporer les articles du PL49 visant l'encadrement professionnel des chimistes.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

-30-

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Charles Brière-Garneau, 450 822-5656

Émile Gauthier, 418-806-6250

medias@orangebleue.biz